

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 156-23 C

Objet : RS - Approbation du versement d'une subvention à l'association La Manivelle pour l'organisation du salon Auto-rétro au parc des expositions les 2 et 3 décembre 2023

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin

Jean-François Poitou

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

• conseillers excusés : 7

Marie Bénévise - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 156-23 C

objet **RS - Approbation du versement d'une subvention à l'association La Manivelle pour l'organisation du salon Auto-rétro au parc des expositions les 2 et 3 décembre 2023**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique que Grand Chambéry entend apporter un soutien financier à des événements se tenant au parc événementiel du Phare, contribuant à la vitalité du site et plus largement du territoire.

L'association La Manivelle organise la 22^e édition annuelle du salon dédié aux voitures anciennes au parc des expositions de Chambéry les 2 et 3 décembre 2023. Ce salon bien implanté utilise la quasi-intégralité du parc, soit plus de 9 000 m², et génère des flux importants sur le territoire, en matière de retombées économiques notamment.

Les frais de location et fluides s'élèvent à 48 985 € TTC, y compris les périodes de montage et démontage, pour une facture globale de 62 963 € TTC. Les années précédentes, le soutien de l'agglomération était de 21 000 € pour cet événement.

Il est proposé de porter cette participation à 35 000 €, afin de permettre à l'organisateur de faire face au reste à charge, précisant que le délégataire du parc événementiel pourrait apporter une compensation financière à l'organisateur.

Il est ainsi proposé le versement par Grand Chambéry d'une subvention d'un montant de 35 000 €, au titre de l'animation des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, cet événement s'inscrit dans les événements pouvant être soutenus par l'agglomération, notamment la partie « locatif + fluides ».

En effet, l'article 17.1 du contrat stipule « La mise à disposition annuelle de 60 jours de manifestations correspondant à une surface annuelle occupée de 132 000 m² de hall à des organisateurs locaux identifiés par le concédant dans les conditions tarifaires applicables à l'ensemble des usagers telles que définies à l'article 34, dont l'événement ne peut pas se tenir sur un autre site pour des raisons capacitaire, sécuritaire ou organisationnelle. Ces 60 jours de manifestations sont garantis par le concédant ». Cette garantie correspond à un chiffre d'affaires de 160 000 € HT inclus dans les comptes prévisionnels du délégataire.

L'article 17.1 inclut également « l'accueil d'événements festifs et d'animations à forte contrainte de dimensionnement : cirque à titre payant et carnaval de la ville de Chambéry (préparation des chars) ».

Cette garantie correspond à un chiffre d'affaires de 34 000 € HT inclus dans les comptes prévisionnels du délégataire.

Jusqu'en 2020, cette somme était payée directement par la ville de Chambéry qui occupait le parc pour la préparation des chars du carnaval. Ce n'est plus le cas depuis, l'agglomération se substituant donc à la ville pour cette partie.

Le chiffre d'affaires garanti par l'agglomération est donc maintenant de 194 000 € HT.

Lorsque l'agglomération verse une subvention à un organisateur d'événements rentrant dans ces critères, le montant de la subvention est déduit de ce chiffre d'affaires garanti. Si ce montant n'est pas atteint, l'agglomération verse la différence augmentée de la TVA. L'agglomération a donc tout intérêt à subventionner des organisateurs afin de permettre le déroulement de leurs événements au parc des expositions plutôt que de verser une compensation au délégataire majorée de la TVA.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission des grands équipements et des clubs sportifs du 5 septembre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une participation financière sous forme de subvention d'un montant de 35 000 € à l'association La Manivelle, pour le salon Auto-rétro qui se déroulera au parc des expositions les 2 et 3 décembre 2023.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **156-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation du versement d'une subvention à l'association La Manivelle pour l'organisation du salon Auto-rétro au parc des expositions les 2 et 3 décembre 2023
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	07 novembre 2023
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30105H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30105H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023